

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 051/2020**

**OBJET : Règlementation de stationnement**  
**Place Jasserand.**  
**Taille arbres**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société LIGOT en date du 27 février 2020.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux de taille d'arbres.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le mercredi 18 mars 2020, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place Jasserand, entre la Rue des Forges et la Grande Rue.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant son début.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur LIGOT, Jardin et Paysage, 14 Chemin du Gouttet, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 14 mars 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

